

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Machine de travail lourde (véhicule spécial) *)	O & K	TH 18	CH 5597 36

Constructeur O & K ORENSTEIN & KOPPEL AG, Karl-Funke-Strasse 30, Dortmund-Dortfeld (D)  
 Identification "TH 18" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constructeur à l'avant du véhicule, à droite  
 N° du châssis au-dessus de la plaquette du constructeur  
 Identification du moteur "BF6L 913" à droite, latéralement sur le bloc, au-dessous du démarreur, plaquette rivée  
 Importateur principal M B A, Maschinen- und Bahnbedarf AG, 8600 Dübendorf  
 Véhicule homologué 103 016

Châssis		Moteur	
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4
Direction	<u>mécanique, avec assistance hydraulique **)</u>	Marque	<u>DEUTZ</u>
Transmission	<u>automatique av. boîte complémentaire route/terrain</u>	Construction	<u>en ligne</u>
Nombre de vitesses	<u>5 x 2</u>	Carburant	<u>D</u>
Frein de service	<u>air comprimé, 2 circuits, à expansion interne, sur toutes les roues, limiteur sur les roues arrière</u>	Refroidissement	<u>air</u>
Frein auxiliaire	<u>( à ressorts, progressif, s. les roues AV; pression de service par soupape 4 circuits; libération de sec. par rés. séparé (poussoir); libér. sec. méc. pas vis frein à courant de Foucault "TELMA"</u>	Alésage	<u>102</u>
Ralentisseur	<u>manomètre double + 2 lampes-témoins</u>	Cylindrée	<u>6125</u>
Contrôle 2 circuits		Puissance en kW	<u>118</u>
		DIN CV	<u>160</u>
		Bruit à proximité	<u>95</u> dB/A à U/min <u>2600</u> x)
		Silencieux	<u>1= 500 x ø 181 mm</u> xx)
		Mesure des gaz	<u>Bacharach 6,0</u>
			<u>BOSCH noirissement 3,6 à 2000 t/min</u>

Carrosserie		Poids	
Nombre de portes	<u>1</u>	avant	<u>8200</u>
Ceintures sécurité	<u>-</u>	arrière	<u>10300</u>
Cale	<u>1/400x240x200mm</u>	total	<u>18500</u>
Antivol	<u>-</u>	Charge utile	<u>-</u>
Nombre de places	<u>1</u> av. centre ar.	Poids total	<u>18500</u>
Dimensions	intérieur extérieur	Garantie fabr.	<u>14.00 R 24</u>
Longueur	<u>8932</u> Empattements <u>4000</u>	Dimens. pneus	<u>14.00 R 24</u>
Largeur	<u>2500</u> Essieu double av. ar.	Ply/bars	<u>C / 10,0</u>
Hauteur	<u>3225</u> Voie av. ar.	Charge	<u>11000</u>
Porte à faux	lat. <u>-</u> Voies av. ar.	pour V max	<u>80</u>
	av. <u>1280</u> ar. <u>3652</u> Braquage ø	g <u>19600</u> d <u>17800</u>	
Braquage avec direction sur toutes roues		g <u>12000</u> d <u>11600</u>	
		Garantie poids remorquable avec frein	
		Garantie poids remorquable sans frein	
		Garantie poids de l'ensemble	
		Poids remorquable testé	
		Vitesse maximale selon le constructeur	<u>80</u> km/h
		Vitesse maximale testée	_____ km/h

Équipement	CR (E)
Feux de route	CR (E)
Feux de croisement	A (E) dans CR
Feux de position	R (E)
Feux rouges	S1 (E)
Feux stop	1 (E)
Clignoteurs	av 1 (E) AV= K 12642 ar 2a (E)
Catadioptres	av I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E) + R (E) au centre de la flèche
Feux complémentaires	2/ lampes de travail (ne fonctionnent que lorsque
Eclairage plaque	1/ séparé (le véhicule travaille
Essuie-glace	1/ balai avec/sans lave-glace
Avertisseurs	HELLA et 20005 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (véhicule spécial)		
Marque et type	O & K	T H	1 8
Homologation	CH 5597 36		
N°			
Carrosserie	grue		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	18500	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	31,19
Poids total	18500	Cylindrée	6125

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- x) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 30 km/h, paliers 2-4 = 83,5 dB/A  
à proximité de l'échappement = mesuré à 50 cm du bord du véhicule, sur la gauche.
- xx) Insonorisation : filtre en plastique à la soupape d'échappement d'air au frein de service et à celle au frein auxiliaire;  
tuyau flexible de rallonge à la soupape d'échappement d'air du compresseur.
- \* ) Véhicule spécial : poids total = 18500 kg, porte à faux AR supérieur aux 80 % de l'empattement, diamètre de braquage.
- \*\* ) Direction : blocage mécanique et hydraulique de la direction sur les roues arrière;  
une lampe-témoin indique qu'elle n'est pas bloquée.
- + ) Entraînement : l'entraînement sur toutes les roues n'est possible qu'en introduisant la vitesse terrain.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation noir/jaune: à l'arrière sur la flèche, de chaque côté sur l'éclisse, feu de gabarit rouge sur la flèche  
et signal selon OCE 35/4 au porte à faux AR;
- 140 - les béquilles doivent être rentrées et assurées;
- 141 - doivent être assurés : la tourelle, le crochet de la grue et la direction sur les roues arrière;  
- pour circuler sur la voie publique, seule la direction sur les roues avant est admise.

Lieu et date de l'homologation Dubendorf, 14.08.79. / 28.08.79.

Service fédéral d'homologation